



Forfait non précisé sur mon contrat

Par **sangokette**, le **17/03/2011** à **11:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en intérim, l'agence d'intérim m'a dit que j'étais au forfait, sauf que sur mon contrat la mention forfait n'est pas mentionnée mais il y a marqué :

- cadre
- 35h

Je voudrai donc savoir si mes heures sup. doivent être payées de part l'intitulé de mon contrat ou pas.

Merci de votre réponse.

Par **DSO**, le **17/03/2011** à **13:46**

Bonjour,

Alors, vous devez être payé en fonction du nombre d'heures effectuées.

Cordialement,
DSO